

## Les contrats aidés

<b>PEC</b> (Parcours Emploi Compétences)	<b>CIE</b> (Contrat Initiative Emploi)
Secteur Non Marchand	Secteur Marchand
Aide touchée par l'employeur sur ton salaire (sur base du SMIC, s'il veut te payer plus, ça sera à sa charge)	
65 % à 80 %	47 %
20h à 30h / semaine	20h à 35h / semaine
CDI ou CDD de 6 à 11 mois, renouvelable	CDI ou CDD de 6 à 10 mois, renouvelable

## Ce que tu y gagnes:

- Une montée en compétence
- Un contrat entre **trois parties prenantes** (l'employeur, le /la jeune, la Mission Locale)
- Tutorat et formation de la part de l'employeur
  - Bilan de suivi avec l'employeur

## Pour plus d'informations sur les contrats aidés

Contacte la Mission Locale
49 Avenue Boucicaut - 71100 CHALON SUR SAONE
03 85 93 47 59

!





